

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents :

M. GIRARD Claude, MME DEBUISSON-KAUFMANN Marie-Claire, M. JUIF André, M. PELLETEY Hubert,
M. BARRALON Guy, M. COURBOT Gilles, M. GARCIA Michel, M. GEHANT Pascal, M. JOMARD Norbert,
M. MORGEN Jean-Paul, M. MONPOINT Christophe

Absents :

M. BARB Jacques donne procuration à M. MORGEN Jean-Paul
M. MONDOLONI Jean-Pierre donne procuration à Marie-Claire DEBUISSON-KAUFMANN
M. LAUDIE Marc donne procuration à M. Gilles COURBOT

secrétaire de séance : M. COURBOT Gilles

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 février 2009
2. Carrefour RD46-RD83
3. Personnel modifications de postes
4. Bons d'achat (maisons fleuries)
5. Approbation du compte administratif lotissement des Roseaux 2008
6. Approbation du compte de gestion lotissement des Roseaux 2008
7. Affectation du résultat budget 2008 lotissement des Roseaux
8. Budget primitif 2009 du lotissement des Roseaux
9. Approbation du compte administratif de la commune 2008
10. Approbation du compte de gestion de la commune 2008
11. Affectation du résultat budget de la commune 2008
12. Vote des taux d'imposition 2009
13. Budget primitif 2009 de la commune
14. Déclaration d'intention d'aliéner
15. Classement voiries communales
16. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum était atteint.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 27/02/2009

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la dernière séance.

Le compte-rendu de la séance du 27 février 2009 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2 – Carrefour RD46-RD83

Il est rappelé que lors de l'étude de mise en sécurité du carrefour et de ses abords, les travaux

d'enfouissement des réseaux après calcul de toutes les subventions spécifiques à cette opération (subventions SIAGEP, EDF), laissent à la charge de la commune plus de 136 000 €. Pour les travaux d'aménagement, l'estimation est de 170 000 € pour le carrefour à feux et 90 000 € pour les abords de l'entrée d'agglomération côté Roppe jusqu'au carrefour, et du carrefour au garage Mercedes. Le plan de financement et le calendrier pour la réalisation des travaux ne sont toujours pas programmés.

Les élus désignés lors du précédent conseil pour représenter la commune se sont rencontrés, aucune décision n'a été prise, ils souhaitent que ce dossier soit repris par la commission d'urbanisme.

M. le Maire rappelle qu'une demande de subvention auprès du SIAGEP avait été sollicitée par le Conseil pour la prise en charge d'une partie des travaux d'enfouissement au carrefour. Les travaux ne sont actuellement pas engagés, M. le Maire propose de reporter cette aide financière sur l'année 2010

A l'unanimité les élus acceptent de reporter cette demande l'an prochain.

L'aménagement du carrefour relève d'un lourd débat, il serait souhaitable que les travaux soient pris en compte en totalité par le Conseil Général, la CAB et le Conseil Régional. Avec l'appui d'articles de journaux, il est démontré que certaines communes avaient été subventionnées en totalité pour des routes moins fréquentées que la D83. La commune de Denney doit faire preuve de ténacité envers les élus du département pour prouver que la commune n'a pas à supporter les frais de réfection de ce carrefour et de ses abords, il est rappelé que les élus du département s'étaient engagés à financer ce projet depuis quelques années. Il reste encore des pistes à envisager pour obtenir des subventions, les aides de l'état mises en place pour relancer l'économie.

3- Personnel modifications de postes

Monsieur le Maire rappelle

- que le poste d'adjoint d'animation 2ème classe, (agent responsable médiathèque) est ouvert pour 17 heures par semaine, dont 10h médiathèque (minimum obligatoire d'heures d'ouverture public pour avoir pu obtenir les subventions) et 7 heures périscolaire. Bien qu'entouré de bénévoles qui l'aident, l'agent est régulièrement en dépassement d'horaires, pour ses déplacements à la médiathèque départementale qui prête une grande partie des ouvrages, mais aussi pour les différentes animations que l'agent organise au long de l'année. Après calcul des heures de récupération observées sur une année, une augmentation de 2 heures hebdomadaire devrait pouvoir les absorber. Le Coût pour ces 2 heures en plus représente 1250 € à l'année. M. le Maire soumet au vote cette transformation de poste,

A l'unanimité, les élus acceptent d'augmenter de 2 heures le poste d'adjoint d'animation 2ème classe soit 19 h/semaine.

- que le poste d'adjoint technique 2ème classe, à temps non complet actuellement ouvert à 27h30, l'agent en place n'a plus de temps suffisant pour exécuter son travail, temps partagé entre le périscolaire, le CLSH et le ménage des locaux communaux. Depuis la construction de la médiathèque la charge de travail pour le ménage a augmenté sans augmentation d'horaire, donc pour compenser la municipalité avait demandé à l'agent de faire moins d'heures de ménage à l'école, ce dont s'étaient plaints les enseignants. Le Coût pour ces 2 heures 30 en plus représente 1650 € à l'année.

M. le Maire soumet au vote la modification du poste en ajoutant 2h30mn soit 30 heures hebdomadaire.

A l'unanimité, les élus acceptent d'augmenter de 2 heures 30 mn le poste d'adjoint technique 2ème classe (non complet) soit 30h/semaine.

4 -Bons d'achat (maisons fleuries)

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le concours des maisons fleuries a lieu chaque année, avec remise de prix, diffusion de photos et le pot de l'amitié clôturera la soirée.

M. le Maire demande aux élus de l'autoriser à offrir des bons d'achats d'une valeur de 12€ pour les lauréats du concours communal des maisons fleuries, ce qui permet à la commune d'avoir des bouquets à remettre aux lauréats.

A l'unanimité, les élus autorisent le Maire à engager cette dépense

5-Approbation du compte administratif lotissement des Roseaux 2008

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. PELLETEY Hubert, examine le compte administratif de l'exercice 2008 lequel permet la comparaison entre les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article et le total des émissions de mandats réalisés en 2008.

Il se résume comme suit :

	Recettes (€)	
<i>Fonctionnement</i>	753 041,23	
<i>Investissement</i>	433 367,36	
<i>Report exercice 2007</i>		
<i>TOTAL</i>	1 186 408,59	

Le compte administratif dégage ainsi un solde global, après reports des résultats de l'exercice précédent, un excédent de 18 914,09 € en fonctionnement et un déficit de 177 993,28€ en investissement.

M. Pelletey Hubert, soumet au vote, le compte administratif 2008

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2008 tel qu'il est présenté.

6-Approbation du compte de gestion lotissement des Roseaux 2008

Monsieur le Trésorier a fait parvenir son compte de gestion pour l'exercice 2008.

Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par la municipalité et n'appellent ni observations, ni réserves. Les résultats du compte sont en tous points identiques à ceux qui figurent au compte administratif présenté au point 5 ci-avant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE le compte de gestion 2008 du Trésorier Municipal pour le lotissement des Roseaux

7-Affectation du résultat budget 2008 lotissement des Roseaux

le conseil municipal,

Considérant que le Compte Administratif 2008 à été approuvé en cette séance

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 18 914,09 € et un déficit d'investissement de 177 993,28 €

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en report au compte 002 en excédent fonctionnement 18 914,09 €
- en report au compte 001 en déficit investissement 177 993,28 €

8-Budget primitif 2009 du lotissement des Roseaux

M. le Maire présente et commente le projet du budget établi avec les conseils de M. le Receveur de la Trésorerie

FONCTIONNEMENT RECETTES

002 Excédent de fonctionnement reporté : 18 914,09 €

70 Produits des services, domaine et ventes diverses : 208 223,00 €

(recettes attendues après vente des 2 terrains) **total 227 137,09 €**

FONCTIONNEMENT DEPENSES

011 Charges à caractères général 723,00 €

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections 177 993,28 € **total 178 716,28 €**

INVESTISSEMENT RECETTES

040 Opérations d'ordre et transfert entre sections **177 993,28 €**

INVESTISSEMENT DEPENSES

001 Déficit investissement **177 993,28 €**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget primitif 2009 ci-avant présenté.

9-Approbation du compte administratif de la commune 2008

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2008 lequel permet la comparaison entre les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article et le total des émissions des titres de recettes ou de mandats réalisés en 2008.

Il se résume comme suit :

	Recettes (€)	
<i>Fonctionnement</i>	617 809,47	
<i>Report exercice 2007</i>	44 822,27	
<i>Investissement</i>	420 195,10	
<i>Report exercice 2007</i>		
<i>TOTAL</i>	1 082 826,84	

Le compte administratif dégage ainsi un solde global, après reports des résultats des exercices précédents de 248087,15 €

M. Pelletay Hubert, soumet au vote, le compte administratif 2008

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2008 de la commune tel qu'il est présenté.

10-Approbation du compte de gestion de la commune 2008

Monsieur le Trésorier a fait parvenir son compte de gestion pour l'exercice 2008.

Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par la municipalité et n'appellent ni

observations, ni réserves. Les résultats du compte sont en tous points identiques à ceux qui figurent au compte administratif présenté au point 9 ci-avant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le compte de gestion 2008 de la commune du Trésorier Municipal

11-Affectation du résultat budget de la commune 2008

le conseil municipal,

Considérant que le Compte Administratif 2008 à été approuvé en cette séance

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 84 549,99 € et un excédent d'investissement de 163 537,16 €

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en report au compte 002 en excédent fonctionnement 84 549,99 €
- en report au compte 001 en excédent investissement 163 537,16 €

12-Vote des taux d'imposition 2009

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission des finances, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2009.

Après en avoir débattu,

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal

décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2009 :

- Taxe d'habitation : 7,48 %
- Taxe foncière (bâti) : 7,93 %
- Taxe foncière (non bâti) : 33,36 %

13-Budget primitif 2009 de la commune

M. le Maire présente et commente le projet de budget établi par la commission des finances :

FONCTIONNEMENT : recettes : 473 019,99 € dépenses : 384 516,00 €

INVESTISSEMENT : recettes : 232 811,16 € dépenses : 147 036,22 € (dont reports 2008 : 63 087 €)

et rappelle que pour bénéficier de la nouvelle mesure concernant le FCTVA, les collectivités locales concernées doivent s'engager avant le 15 avril 2009, à augmenter leurs dépenses d'investissement en 2009. L'accroissement de ces dépenses s'apprécie par rapport à la moyenne des dépenses d'investissement inscrites dans les comptes administratifs pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007.

Après en avoir débattu, les élus décident par :

8 POUR et 6 ABSTENTIONS

- d'ajouter au budget investissement en dépense une somme de 41 500 € à l'article 2135 : aménagement des constructions
- d'inscrire en recette investissement 16 500 € correspondant au remboursement anticipé du FCTVA.
- de faire la demande concernant le remboursement anticipé du FCTVA auprès de M. le Préfet.

A l'unanimité le Conseil vote le budget primitif 2009 comme suit :

FONCTIONNEMENT

recettes (€)

002 : excédent de fonctionnement : 84 549,99

013 : atténuations de charges : 910,00

042 : opérations d'ordre de transfert entre sections 4 500,00

70 : produits des services, domaine et ventes diverses 35 400,00

73 : impôts et taxes 195 909,00
74 : dotations et subventions et participations 136 283,00
75 : autres produits de gestion courante 8 650,00
77 : Produits exceptionnels 6 818,00
TOTAL 473 019,99

dépenses (€)

011 : charges à caractère général 167 900,00
012 : charges de personnel et frais assimilés 144 120,00
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections 1 640,00
65 : autres charges de gestion courantes 63 736,00
66 : charges financiers 7 000,00
67 : charge exceptionnelles 120,00
TOTAL 384 516,00

INVESTISSEMENT

recettes (€)

001 : excédent d'investissement reporté 163 537,16
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections 1 640,00
10 : dotations, fonds divers et réserves 48 002,00
13 : subventions d'investissement reçues 36 132,00
TOTAL 249 311,16

dépenses (€)

040 : opérations d'ordre de transfert entre sections 4 500,00
16 : emprunts et dettes assimilés 12 400,00
20 : immobilisations incorporelles 15 000,00
21 : immobilisations corporelles 148 311,06
23 : immobilisations en cours 8 325,16
TOTAL 188 536,22

14-Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant :
Un terrain non bâti situé section D n° 438-439-442 surface totale de 949 m²
La commune ne souhaite pas délibérer lors de cette réunion, la décision est reportée au prochain conseil.

15- Classement voiries communales

M. le Maire rappelle que la DGF de la commune est calculée en fonction des kilomètres de voirie communale. Les services de la DDEA rappellent à la municipalité que 5 voies ne sont pas classées dans le domaine public communal, la liste remise par la DDEA comporte quelques petites anomalies sur les désignations des rues et leurs longueurs. Cette liste sera revue par la commission d'urbanisme avant d'être soumise pour approbation lors d'un prochain conseil municipal.

16-Questions diverses

PLU : plan local d'urbanisme

Suite à une réunion à la CAB, M. le Maire informe les élus que toutes les communes qui en feront la demande, la CAB s'engage à participer à hauteur de 20% du coût avec un maximum fixé à 6000 €.

Travaux église Phaffans :

M. Pelletey Hubert fait une synthèse de la réunion d'information organisée par le syndicat de la Baroche. Au départ, il était programmé des travaux pour remettre en état le crépis extérieur de l'église. Suite à la visite d'un architecte pour estimation complète des travaux à réaliser, le bilan est très lourd soit 513932€ pour tout refaire. L'architecte a constaté une anomalie de défaillance sur le bâtiment. Il s'avère que la toiture est complètement délabrée, dans un premier temps il est urgent de soutenir la toiture à l'aide de poutres de soutien à l'intérieur de l'édifice : montant chiffré 76650€ ht pour cette seule opération. Le député va être sollicité pour que l'aide parlementaire de 30 000 € accordée pour des travaux de crépissage soit reportée sur les travaux de soutènement de l'église, d'autres aides financières peuvent être sollicitées avec la possibilité de mettre en place une souscription (aide pour fondation du patrimoine)

Le dossier est en cours....

Monsieur le Maire lève la séance à 1H05

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations

Ce registre peut être consulté en mairie